

Ecole Brel-Brassens à Baillargues

**PV du 1^{er} conseil d'école du lundi 4 novembre
2024**

Conseil d'école en présentiel.
Début à 18h.

Secrétaires pour ce conseil :

Pour l'AIPE : Mme Girot / **Pour le GPE** : Mme Ramos

Pour l'école : Mme Fourel

Présents :

Mairie : Mme Gautier ,M.Tapie, Mme Théron, M.Vidal
Parents élus représentants au conseil d'école :
AIPE : Mmes Biseuil-Laplace, Girot, Labruyère-Da Silva
GPE : Mmes Ramos, Ruescas, Cebron, Pujet, Bonenfant, Bret, M.Goudmand
Equipe éducative : Mmes Coassin, Tissot, Freire, Chapon, Martin, Mathieu, Zimmer, Helly, Lesigne, Schwab, Musseau, Nguyen, Fourel, Boric, M.Villanova, Pulze Directrice :Mme Goujon
Excusés : M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. le Maire, Mme Lardet, Mme Quézel, Mme Vouillon, Mme Groeneweg

Présentation de l'équipe pédagogique et du RASED

- o De nouveaux collègues à la rentrée : Mme Musseau, enseignante en CE1, Mme Boric enseignante en CM2, Mme Coassin en complément avec Mme Sabatier, Mme Groeneweg qui travaille avec Mme Tissot, et deux nouvelles AESH : Mme Faivre et Mme Gonzalez. Mme Bourgeois, une enseignante contractuelle, était sur l'école le jeudi et le vendredi afin d'aider la direction. Une aide grandement appréciée par Mme Goujon qui remercie Monsieur l'Inspecteur. Mme Bourgeois a été nommée dans une classe à partir de ce lundi 4 novembre. Dans l'attente d'une signature d'un contrat avec un service civique (début du contrat en janvier).
- o Cette année l'équipe du RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) est composée de Mme Buson (maitre E) et

d'une psychologue scolaire: Mme Ramdani.

- o Mme Constance JOYOT : enseignante en UPS (unité pédagogique spécifique) auprès des enfants de familles itinérantes et de voyageurs (aire d'accueil de Castries).
- o Quand nous avons une demande à faire au médecin scolaire, nous nous adressons au CMS (centre médico scolaire) à Lunel, il y a aussi l'infirmière scolaire du collège, Mme Dubreuil, qui vient régulièrement sur l'école.

1. Au sujet du conseil d'école

1.1- Election des représentants d'élèves (Question N°1 GPE) -

- o Son rôle

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école à partir du règlement type départemental. Il participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur toutes les questions intéressant la vie de l'école. Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

- o Élection des parents représentants au conseil d'école

Je remercie Sébastien LAFON du service informatique, Sébastien PONSA (enseignant ZIL rattaché à l'école) et les parents représentants de m'avoir aidée à préparer ses élections.

Nombre d'inscrits : 812/ nombre de votants: 373/ nombre de bulletins blancs ou nuls: 29/ nombre de suffrages exprimés : 344/ taux de participation: 45,94%/ nombre de sièges attribués pour le GPE: 13/ nombre de sièges attribués pour l'AIPE: 6

(L'année dernière le taux de participation était de 45,44%)

Question N°1 GPE -le vote électronique

Pourrait-on étudier la possibilité de réaliser les élections des représentants de parents d'élèves par vote électronique pour l'année prochaine?

Réponse de l'équipe pédagogique : La préparation des élections est fastidieuse au vu du nombre d'électeurs. Il faut aussi prendre en compte qu'un personnel de la mairie y consacre une

demi-journée pour préparer les enveloppes avec Mme Goujon. La participation n'est pas élevée : le serait-elle davantage via le vote électronique ? Se rapprocher d'autres communes afin de partager leur expérience ? (Mauguio).

Un devis est proposé à la mairie (eduvote :montant 720€). Evocation lors du 3^{ème} CE du 20/06/2024

Réponse de la mairie : Devis autour de 1500/1700€. Avec la maternelle, cela représenterait 3000€ par an. Budget trop élevé. Date butoir : 20 décembre pour décider en fonction des devis et des montants qui pourraient être alloués par les associations et par l'école.

Pour les prochaines élections : Modalités d'élections de parents d'élèves : vote à l'unanimité du vote par correspondance pour l'année 2025/2026 si le vote électronique n'est pas choisi avant le 20/12/2024.

1.2- Modification et vote du règlement intérieur (Question N°3 AIPE)

Le règlement intérieur est établi à partir du règlement de type départemental qui définit le règlement intérieur de chaque école comme tel :

Source : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Le règlement intérieur de l'école qui est le premier vecteur d'un climat scolaire serein pour l'ensemble de la communauté éducative est établi et revu annuellement par le conseil d'école. Il prend en compte les droits et obligations de chacun des membres de la communauté éducative pour déterminer les règles de vie collective qui s'appliquent à tous dans l'enceinte de l'école. Il rappelle les règles de civilité et de comportement. Il ne saurait en aucun cas se réduire à un énoncé des obligations des seuls élèves. Au contraire, il doit permettre de créer les conditions de prise en charge progressive par les élèves eux-mêmes de la responsabilité de certaines de leurs activités

Il détermine, notamment, les modalités selon lesquelles sont mis en application :

- le respect des principes fondamentaux rappelés ci-dessus ;*

- le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions ;

- les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user d'aucune violence.

Question N° 3 AIPE

Certaines personnes entrent dans l'enceinte de l'école avec des chiens (Rue de la Chicane). Est-il envisageable d'ajouter cette interdiction au règlement intérieur, ce qui permettra ultérieurement de faire un rappel au règlement si nécessaire ?

Réponse de l'équipe pédagogique : La directrice viendra voir ces familles. Ok pour l'AIPE.

Lecture du règlement intérieur : modifié

A modifier dans le règlement : lors des rdv médicaux occasionnels afin de ne pas perturber la classe, l'élève n'aura pas cours le matin ou l'après-midi en fonction de l'horaire du rdv (signalement à l'enseignant pour justifier l'absence).

Règlement voté à l'unanimité.

A signer via l'ENT par les familles (sur le cahier de liaison de chaque classe : une information sera faite sur le blog de l'école).

2. **Point mairie**

2-1 : Point sur les travaux

De nombreux travaux et un grand ménage des deux bâtiments ont été effectués durant l'été. Nous remercions la mairie ainsi que l'équipe du service technique, du service informatique et l'équipe de l'entretien des locaux.

Travaux les plus conséquents : rideaux extérieurs changés à Brel, sécurisation des portails du bâtiment Brel-ouverture de la 19ème classe dans l'algeco, 3 classes repeintes, changement du mobilier de cuisine dans les 2 salles des maîtres, entretien de portail et de rambarde en fer, fixation des racks à vélos dans le bâtiment Brassens

2-2 : Questions sur la cantine (N°1 AIPE- N°2 GPE)

Question N°1 AIPE

Cantine :

- a. Quelle substitution envisageable des repas uniques 'viande', bien que le personnel de cantine fasse de son mieux ?
- b. Organisation des tables au réfectoire : pourquoi ce nouvel agencement ? Il ne semble des plus efficient.

Réponse de la mairie :

- a) C'est compliqué de faire du sur mesure. Ces repas sont très limités alors qu'ils sont appréciés par beaucoup d'enfants. Les parents sont avertis lors de l'inscription en cantine. Quand il y a du porc, il y a un substitut proposé mais il n'y a pas d'alternative pour les repas sans viande. Le contrat est pris avec le SIVOM pour 3 ans (début 1^{er} janvier 2024). Les parents sont prévenus des menus donc ils peuvent trouver des solutions alternatives.
- b) Réorganisation pour s'adapter aux effectifs de classe. 9 services sont faits en 1h45. C'est compliqué. Il y a un animateur par classe. Avant la réorganisation, les classes étaient séparées sur 2 tables. En changeant l'orientation des tables, il est maintenant possible d'avoir une classe (24 enfants) par table.

Question N°2 GPE

Les parents nous remontent toujours une insatisfaction sur le délai de réservation de la cantine (certains métiers ne permettent pas d'avoir une planification sûre d'une semaine sur l'autre). Nous savons que vous ne pouvez rien faire par rapport à ces conditions qui proviennent du SIVOM qui fournit les repas. Vu les coûts des repas et la qualité ainsi que ces conditions de réservation, ne serait-il pas intéressant d'envisager de sortir du SIVOM? D'autres communes ont annoncé aux parents d'élèves qu'ils y réfléchissaient.

Réponse de la mairie : Pas beaucoup de prestataires. Seul le SIVOM a répondu à l'appel d'offre. Baillargues est en liaison froide. Le changement de dernière minute occasionnerait trop de gaspillage. Hausse de coûts pour l'instant pas reportée sur les familles.

2.3- Exercice incendie et PPMS (plan particulier de mise en sûreté)

26/09/2024 exercice incendie -**10/10/2024** exercice menace majeure évacuation- un exercice risque majeur inondation aura lieu le **15/11**

Les exercices se sont bien déroulés. Ils permettent aux élèves et aux enseignants de prendre leurs repères et d'adopter les bonnes postures. Avec Marie Gatel (assistante de prévention/ formatrice SST et incendie à la mairie) et la police municipale, nous faisons un retour à la mairie sur les éventuels dysfonctionnements. Un compte rendu est aussi fait à l'Académie. Il y aura d'autres exercices dans l'année. Pour ces deux premiers exercices, les élèves et les enseignants ont été prévenus. Pour les exercices suivants, ils ne le seront pas.

2.4- Respect des règles et sécurité dans l'impasse (Question N°2 AIPE)

Question N°2 AIPE

*Interdictions de fumer + circulation en trottinette / vélo + chiens aux abords des écoles : quels affichages possibles / complémentaires ?
Éventuellement quelle implication des services municipaux est envisageable pour faire respecter cela ?*

Réponse de l'équipe pédagogique : Question récurrente. Serait-il possible d'envisager une solution pérenne ?

Réponse de la mairie : La police municipale intervient à 8h au collège et ils viennent ensuite sur les écoles mais ils gèrent la circulation pour fluidifier et sécuriser le passage des enfants. Pas de solutions : aucun moyen de verbaliser. Vérifier s'il y a possibilité de mettre une menace d'amende sur les panneaux.

Proposition des parents : refaire des campagnes d'affichage.

3. Point sur la rentrée 2024 et 2025

3.1-Effectifs (Question N°4 GPE)

Répartition par niveau 2024-2025		Prévisions par niveau 2025-2026	
CYCLE II	<u>276</u>	CYCLE II	281
CP	94	CP	95
CE1	92	CE1	93
CE2	<u>90</u>	CE2	93
CYCLE III	<u>218</u>	CYCLE III	193
CM1	<u>103</u>	CM1	90
CM2	<u>115</u>	CM2	103
Total	494	Total	474

19 classes, 494 élèves, soit une moyenne de 26 élèves par classe

CP	CP	CP	CP	CE1	CE1	CE1	CE1-CE2	CE2	CE2	CE2	CM1	CM1	CM1	CM1	CM2	CM2	CM2	CM2
24	24	23	23	26	26	26	24	27	26	27	26	26	25	26	29	29	29	28

Inscriptions à venir : 1 CE2, 1 CE1

Question N°4 GPE

Comment se passe l'ajout de la 19e classe à Brel ? Les problèmes logistiques (éloignement du photocopieur, taille de la salle...etc) tels que partagés lors du dernier conseil sont-ils toujours d'actualité?

Réponse de l'équipe pédagogique : Aucune difficulté hormis l'humidité (le lundi). Prévoir un extracteur d'humidité ?

Réponse Mairie : La mairie va essayer de trouver une solution.

Cela fait beaucoup d'enfants aux récréations en 2 vagues les CP puis les CE1-CE2. Les parents remontent beaucoup de violence, d'agitation entre les enfants. Ne pourrait-il pas être possible de faire 3 vagues de récréation en séparant les CE1 et les CE2? Et si ce n'est pas possible, de renforcer la surveillance aux récréations?

Réponse de l'équipe pédagogique : 3 enseignants sont de

service sur la 2^e récréation des CE1/CE2. Nous ne constatons pas de violence lors des récréations mais effectivement de l'agitation. Cela a été un choix de séparer les CP et les CE1-CE2. Il n'y a eu aucun rapport d'accident. Il faut absolument que les parents dont les enfants font part de violence se mettent directement en lien avec les enseignants. Pas de possibilité de créer un 3^e créneau : trop difficile en terme d'organisation (gestion des services, bruit occasionné).

3.2- Coopérative scolaire

Le compte rendu d'activité financier de l'année scolaire 2023-2024 a été clôturé avec -597,28€ sur le compte. Nous attendions un versement de 1 000€ de l'OCCE qui est arrivé début septembre au lieu du mois de juin.

Au 4/11 solde de 4 936€48.

Participation des familles à la coopérative scolaire de la rentrée 2024 : 5 332€. Nous remercions les familles qui ont contribué à l'OCCE.

Dons des associations GPE et AIPE.

Ces bénéfices servent à financer des projets et des sorties pédagogiques sur l'année scolaire.

Participation financière des associations aux différents projets des enseignants.

Coopérative scolaire (OCCE) 2023-2024 :

Le coût total des projets et la ventilation du budget ont été annoncés lors du 3^{ème} CE le 20/06/2024. Il ne s'agit ici que de la part de la coopérative scolaire. Les subventions de la mairie de sont pas directement versées sur le compte OCCE.

projets	recettes	dépenses	solde	
classe découverte CP	14618	17598,27	-2980,27	subvention mairie 2000
climat scolaire		42,9	-42,9	
Coopérative de classes		2178,36	-2178,36	
Coopérative de rentrée/ participation des familles			4491	

manuel CPS		25,9	-25,9	
dons associations AIPE-GPE	1800		1800	
EBEP		27,09	-27,09	
EDUMOOV		282	-282	
Escrime		3465	-3465	
fête d'école	2052	500	1552	(-374€ jeux payé en septembre)
golf	1070	1872	-802	
journée sport scolaire		376,98	-376,98	
Prix des incorruptibles		262,53	-262,53	
Photos scolaires	2702,2		2702,2	
happy kids	5242,9	7605,6	-2362,7	subvention métropole 1 000 € subvention mairie 1 300€
voile	7325	6764,5	560,5	Solde positif car une partie de la subvention de la mairie (N-1) a été ventilée sur cette ligne
poney	2655	1800	855	équilibre avec classe découverte
affiliation OCCE		122,5	-122,5	

Budget mairie : 70 euros par élève (40€ fournitures scolaires réparties comme tel : 35€ pour les fournitures des élèves et 5€ pour le papier A4 et A3 + 30€ pour les sorties pédagogiques).

4. Projets pédagogiques (Question N°3 GPE)

4.1- Evaluations nationales

Ces évaluations se sont déroulées pour tous les niveaux du 9 au 20 septembre et la saisie des résultats faites par les enseignantes s'est effectuée en jusqu'à fin septembre. Ces évaluations servent à situer les acquis de chacun en début d'année sur tous les niveaux.

Ensuite, les résultats ont été transmis aux parents d'élèves et les enseignants font des rendez-vous individuels avec les parents d'élèves en fonction des besoins. L'APC est proposé et dans un second temps, les enseignants, après une réflexion en conseil de cycle, ont la possibilité de faire appel au RASED.

De prochaines évaluations nationales pour les CP auront lieu du 13 au 24 janvier 2025.

➤ Evaluations nationales 6^{ème} : Le collège nous transmettra les

résultats, nous en discuterons lors du prochain conseil école-collège.

Mme Tissot est la coordonnatrice entre le collège et l'école élémentaire. Elle est chargée du lien entre les cycles et de trouver les points d'amélioration. On évoquera le sujet au prochain conseil d'école quand tous les résultats auront été analysés

4.2- Climat scolaire

- Journée du bien vivre ensemble vendredi 29 novembre, sous forme d'ateliers.

- Elections de délégués (3/10) pour les cycles 3 et un conseil de délégués par période avec la directrice. Un compte rendu de ce conseil est fait et une restitution est organisée par les délégués dans chaque classe. Laura Théron est présente à ces conseils de délégués. Un point est fait à chaque conseil de délégués sur les propositions faites précédemment.

- Intervention de l'infirmière scolaire dans les classes de CM2 en fin d'année sur le harcèlement.

4.3-Projets pédagogiques

- **Séances informatique à la médiathèque** avec Sébastien Lafon (utilisation de l'ordinateur, composants et traitement de texte, découverte de la programmation) et **séances autour du livre** à la médiathèque avec Amélie Lovisolo : les élèves travaillent en demi-groupe.
- **EPS**: intervenants mairie Marie Gatel (3 classes), Séverine Charot (8 classes), et Joris Bertaux (7 classes). La journée du sport scolaire a été annulée car les terrains de l'espace Roger Bambuck sont en rénovation.
- **Piscine** pour les classes de CP, CE1, CE1/CE2
- **Patinoire** pour 2 classes de CE2
- **Projet musique** pour 2 classes de CP et 1 classe de CM1
- **Projet de création musicale avec Amandine Roques** pour la classe de CM1 de Mme Helly. Subvention de la mairie (1 300 € + fourniture des tee-shirts à 700€), 4^e année pour ce projet : création de paroles et musiques de chansons avec une intervenante. Participation de la mairie, de l'intermarché de Mauguio et des parents. Projet très lourd financièrement donc c'est une charge pour l'enseignant. Modification de l'organisation : une semaine sur la création puis préparation

et répétitions des concerts.

- **Projet classe de CM2** avec une classe de 6^{ème} (poème affiche)

Question N°3 GPE :

Suite aux réunions de rentrée des différentes classes, nous avons compris que les activités seraient drastiquement réduites cette année (plus de voiles, poney, golf...) car "les caisses sont vides".

Est-ce que des sorties ou activités sont néanmoins prévues?

La hausse du coût des transports étant principalement à l'origine de ces dépassements de budget, avez-vous étudié les alternatives telles que les trajets en train ou en bus de ville (gratuit pour les habitants de la métropole)?

Réponse de l'équipe pédagogique : Des projets et sorties sont à l'étude. Concernant les bus de ville, certains bus ne s'arrêtent pas quand ils voient une classe. Pour le train, c'est très contraignant et ils ne prennent pas en compte le fait que faire monter une classe prend du temps.

5. Actions du GPE

Le GPE a fait en ce début d'année scolaire un chèque sur le reliquat de la boisson de la fête de l'école (environ 200€).

Halloween : parade, concours de citrouilles, boum.

7 décembre : puces de Noël avec la participation du CMJ

Vente de sapins : en plus des sapins naturels, il y aura des sapins artificiels

Carnaval le 8 mars

Marché aux fleurs : le 15 avril (juste avant les vacances).

Tombola : elle sera décalée en fin d'année pour faciliter l'acquisition des lots.

6. Actions de l'AIPE

Opération des chocolats de Noël : commandes jusqu'au 13 novembre.

2^{ème} CE le mardi 11 mars 2025

Fin du conseil d'école à 19h30